ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N º AS219

présenté par
Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, Mme Corneloup et Mme Sylvie Bonnet

---

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« relative aux soins palliatifs et à l'accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la rédaction actuelle de la proposition de loi en préférant la notion "de l'accompagnement".

Il s'agit davantage d'une approche globale qui s'assure que la personne bénéficie de la meilleure qualité de vie possible.

Cela prend en compte la diversité des besoins des malades ainsi que ceux de leur entourage et ce, quels que soient leurs lieux de soins.